

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

28 juin 2021

N° E21000057 /86-modif

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision de remplacement d'un commissaire enquêteur

Vu la décision du 11 mai 2021 portant désignation de Madame Martine Picard comme commissaire enquêteur pour assurer l'enquête publique portant sur : *la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Monthoiron* ;

Vu enregistré le 21 juin 2021, le courrier par lequel Madame Martine Picard indique ne pas pouvoir, pour des raisons personnelles, assurer cette enquête ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19, L. 153-33 et L. 153-34;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Mme Martine Picard ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision n° E21000057 du 11 mai 2021 désignant Madame Martine Picard pour assurer l'enquête ci-dessus mentionnée est retirée.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe Merland, demeurant 4 impasse des Marnes à Smarves (86240) est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Madame Martine Picard.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.